Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260320-2026CM20MARS06B-DE

GRAND CHAMP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 20 MARS 2026

N°2026-CM20MARS-06

CONSEIL MUNICIPAL : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), jury de concours et de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP).

Rapporteur : Madame le Maire

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 16 mars, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; M. Julian EVENO, Mme Catherine DOUNIAS ; M. Stéphane SEVENO ; Mme Soazig LE BRUN ; Mme Julie LAGADEC ; M. Olivier SUFFICE ; Mme Françoise BOUCHE-PILLON ; M. Patrick CAINJO ; M. Eric CORFMAT ; Mme Michelle LE PETIT ; M. Mickaël LE BELLEGO ; Mme Morgane JARLEGAND ; M. Didier DANJOUX ; Mme Céline KERVRAN ; M. Laurent PESLIER ; Mme Régine MICHARD ; M. Benoît-Raphaël CASTELAIN ; Mme Emmanuelle THOMAS ; M. Benoît OLIVIERO ; Mme Laurence KERNEUR ; M. Pierre LE PALUD ; Mme Christine ROYER ; M. Robert LE BODIC ; Mme Sophie BEGOT ; M. Cyrille COUGOULAT ; Mme Cindy ROUILLE-LE BOUDEC

Absents excusés :

M. Vincent COQUET ; Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ

Pouvoir remis :

M. Vincent COQUET à Mme Dominique LE MEUR ; Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ à Mme Catherine DOUNIAS

Nombre de Conseillers en exercice : 29 – Présents : 27 – Pouvoirs : 2 – Votants : 29

Secrétaire de séance : M. Pierre LE PALUD

Les textes relatifs à la commande publique et à la gestion municipale déléguée prévoient dans bien des cas la saisine d'un organe consultatif ou décisoire chargé d'intervenir en cours de procédure.

A la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat. La commission est composée de membres à voix délibérative qui sont issus de l'assemblée délibérante. Le principe de pluralisme politique s'applique pour refléter la diversité des tendances au sein de l'assemblée.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1411-5, L1414-2 et suivant ;

VU le Code de la commande publique, notamment ses dispositions relatives à la commission d'appel d'offres, jurys de concours et à la commission de délégation des services publics ;

CONSIDÉRANT qu'outre Madame le Maire, Président de droit, cette commission est composée de 5 membres titulaires et de 5 suppléants élus par le Conseil Municipal en son sein par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

CONSIDÉRANT que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : DÉCIDE de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260320-2026CM20MARS06B-DE

GRAND CHAMP

Listes des candidats titulaires	Listes des candidats suppléants
Liste A : En Avant **Liste B :** Les Artisans du changement	**Liste A :** En Avant **Liste B :** Les Artisans du changement
Nombre de votants : 29	Nombre de votants : 29
Nombre de bulletins : 29	Nombre de bulletins : 29
Bulletins blancs : 0	Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0	Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 29 **Liste A** : 24 suffrages exprimés **Liste B** : 5 suffrages exprimés	Suffrages exprimés : 29 **Liste A** : 24 suffrages exprimés **Liste B** : 5 suffrages exprimés
Quotient électoral (QE) : 29/5 = 5.8	Quotient électoral (QE) : 29/5 = 5.8
Attribution des sièges au Quotient Electoral : **Liste A** : 24/5.8 = 4,13 sièges arrondi à **4 sièges** **Liste B** : 5/5.8 = 0,86 siège arrondi à 0 siège	Attribution des sièges au Quotient Electoral : **Liste A** : 24/5.8 = 4,13 sièges arrondi à **4 sièges** **Liste B** : 5/5.8 = 0,86 siège arrondi à 0 siège
Siège restant au plus fort reste : **Liste A** : 24 – (4 x 5.8) = 0.8 **Liste B** : 5 – (0 x 5.8) = 5 **La lise B obtient le dernier siège**	Siège restant au plus fort reste : **Liste A** : 24 – (4 x 5.8) = 0.8 **Liste B** : 5 – (0 x 5.8) = 5 **La lise B obtient le dernier siège**
Répartition des sièges : **- Liste A : 4 sièges** **- Liste B : 1 siège**	**Répartition des sièges :** **- Liste A : 4 sièges** **- Liste B : 1 siège**

Sont élus :

5 Titulaires	5 Suppléants
M. EVENO Julian	M. LE BELLEGO Mickaël
M. OLIVIERO Benoît	M. DANJOUX Didier
Mme JARLEGAND Morgane	M. SEVENO Stéphane
M. CAINJO Patrick	M. CASTELAIN Benoît-Raphaël
Mme ROUILLE-LE BOUDEC Cindy	M. LE BODIC Robert

Article 2 : DÉCIDE que l'organe ainsi désigné assurera les rôles suivants, sous la présidence du Maire et pour la durée du mandat :

- **Commission d'appel d'offres, pour les marchés publics passés selon les procédures formalisées et dans tous les autres cas prévus par le code des marchés publics ;**
- **Jury de concours, notamment pour la désignation des maîtres d'œuvre, pour les marchés publics de maîtrise d'œuvre, et dans tous les autres cas prévus par le code des marchés publics,**
- **Commission de Délégation de Service Public.**

Article 3 : DONNE POUVOIR à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

Le Secrétaire de séance,
M. Pierre LE PALUD